

# Autorisation de conduite - Ponts roulants – R484



CDC N°CML 009

## OBJECTIFS :

- Acquérir des connaissances et des savoirs faire pour la conduite des ponts roulants en sécurité selon la recommandation R423 de l'INRS
- Acquérir les règles de sécurité de l'élingage
- Permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite

**Public :** Salarié d'entreprise amené à conduire même à titre occasionnel un pont roulant

**Pré requis :**

- Etre apte médicalement à la conduite d'engins de levage
- Etre âgé de 18 ans minimum

**Durée :** 3 heures et demie de théorie / 3 heures et demie de pratique  
Soit un total de 7 heures

**Moyens pédagogiques :** Salle de formation et moyens audiovisuels

Aire d'évolution en adéquation avec les exigences de la recommandation R484

Documents remis : attestation de compétence

**Modalités de suivi et d'évaluation :** Méthode participative  
Test théorique  
Test pratique

**Evaluation :** Grille d'évaluation à l'issue de la formation

## PROGRAMME :

**La réglementation, statistiques, normalisation et textes de la Sécurité Sociale**

### Caractéristiques des ponts roulants et sécurité :

- Les différents types de ponts roulants
- La technologie des ponts roulants
- Les principaux risques : renversement, chute de la charge, heurts, etc.
- Les organes de sécurité
- Les règles de conduite et de circulation
- Le balan
- Les gestes de guidage

### L'élingage :

- Définitions
- Les différentes élingues
- Les règles de l'élingage en sécurité
- Les consignes de stockage et d'élimination des élingues

### Pratique :

- Prise de poste et adéquation
- Manutention et circulation de différentes charges en sécurité
- La fin de poste

### Évaluation :

- Test d'évaluation théorique
- Test d'évaluation pratique